

collective sous une forme quelconque, peut-être pas sous leur forme actuelle, mais sous une forme qui s'avérera efficace à l'avenir.

L'un des atouts de l'OTAN est son expérience en matière d'intégration des forces nationales. C'est facile à dire, mais le rassemblement des forces armées de divers pays dans un but commun représente une tâche colossale. Naturellement, la force de l'OTAN repose non seulement sur une philosophie commune, mais sur les succès remarquables qu'elle a remportés. C'est quand même extraordinaire qu'une organisation internationale de ce genre ait pu atteindre son principal objectif et servir les intérêts des habitants des deux côtés de ce qui était le Rideau de fer.

L'OTAN est une véritable force, et dans le monde fragile où l'on vit actuellement, il ne faudrait pas abandonner une force qui vise un objectif aussi noble.

Cela m'amène à parler de l'association du Canada avec l'OTAN. Je suis désolé de constater que nos maigres forces de 1 000 soldats se retireront de l'OTAN au cours des prochaines années, mais c'est probablement inévitable. Nous verrons les soldats néerlandais se retirer à la frontière de leurs pays de même que les soldats danois. Les Américains réduiront leur contribution de moitié, sinon plus. Il y aura un important rajustement des forces armées au sein de l'OTAN. L'ancienne structure ne sera plus nécessaire ni justifiée. Malgré ma nostalgie de voir nos soldats quitter l'Allemagne, je reconnais que ce n'est pas la fin de notre association avec l'OTAN. Je crois que c'est beaucoup plus important que nous gardions, même sur notre continent, la force d'intervention rapide nécessaire pour prouver que nous sommes capables de répondre à des problèmes militaires dans la zone de l'OTAN, si cela arrivait. Le fait que nous ayons des forces aériennes, des moyens de transport et des troupes désignées expressément pour cela semble être une contribution que l'OTAN considérera comme utile et productive.

● (1300)

De nombreux changements s'opèrent. On ne peut pas écarter la possibilité d'une nouvelle réorganisation des forces ou de l'adoption de nouvelles politiques. La politique hors zone de l'OTAN peut être contestée. Les Allemands devront étudier cette question parce qu'ils disent que leur constitution les empêche d'engager une action hors zone. Nous cherchons des solutions. Nous savons qu'il y a des problèmes et nous devrions les aborder avec prudence, ne pas laisser échapper l'os de notre bouche ou l'os que nous voyons dans l'eau si je peux invoquer cette vieille fable d'Ésope. Il n'y a probablement que moi qui s'en souviennent.

Pour ce qui est de la sécurité collective, question qui intéresse beaucoup le Canada ces temps-ci et qui est le fondement de notre politique extérieure, l'OTAN est un des meilleurs moyens à notre disposition, sinon le meilleur, pour continuer d'assurer notre sécurité collective. Je ne veux rien enlever aux Nations Unies. J'ai bon espoir qu'elles deviennent encore plus efficace qu'elles ne l'ont été dernièrement. Notre contribution aux opérations de maintien de la paix est un des bijoux de la politique extérieure canadienne. Nous devons maintenir notre position à cet égard.

C'était donc là, honorables sénateurs, une revue rapide de certaines des questions qui ont été abordées, d'abord à la

réunion de la Commission économique, et ensuite à la réunion générale de l'AAN. Mais pour conclure, je suis heureux que nous ayons un Comité sénatorial spécial chargé d'examiner les questions de défense au Canada. Le sénateur Molgat a fait montre de beaucoup de zèle à cet égard. Je me réjouis de voir qu'il a persisté dans ses efforts, car le comité accomplit un travail très précieux. L'une des premières tâches au programme du comité lorsqu'il se mettra au travail consistera à examiner les changements survenus à l'OTAN pour voir comment nous pouvons le mieux conseiller le Canada quand il s'agira d'établir sa future politique étrangère.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): J'aurais une question à poser au sénateur Roblin. Il est question de l'Assemblée de l'Atlantique Nord dans son avis d'interpellation. Il en a parlé, mais il a également parlé de l'OTAN. Pourrait-il me rafraîchir la mémoire? Quel est exactement le rapport entre l'OTAN et l'Assemblée de l'Atlantique Nord?

Le sénateur Roblin: Je dois avouer que je mélange les deux acronymes dans ma conversation. C'est sans doute déroutant. Je remercie mon collègue d'avoir posé la question.

L'OTAN se compose de gouvernements. C'est une organisation regroupant des gouvernements, dont le Canada fait partie. Elle avait autrefois pour principal objet de s'occuper des Russes, mais elle cherche maintenant à se donner une nouvelle mission.

La conférence à laquelle j'ai participé s'appelle l'Assemblée de l'Atlantique Nord. Il s'agit d'une conférence des membres des parlements des pays de l'OTAN. Ces parlementaires se rencontrent à intervalles pour discuter des problèmes de l'OTAN. Ils influent sur les politiques proposées par l'OTAN. L'OTAN est l'organisme responsable des armées et de leurs actions, tandis que l'Assemblée de l'Atlantique Nord est l'organisme parlementaire auquel tous les pays membres de l'OTAN envoient des délégués. Elle élabore des politiques qu'elle soumet à l'examen des gouvernements des différents pays.

Le sénateur Molgat: Vous parlez de l'OTAN. Est-ce que les Russes en général et les autres pays de l'ancien Pacte de Varsovie délèguent également des parlementaires à l'assemblée générale?

Le sénateur Roblin: Je n'aurais pas dû mêler l'OTAN et l'Assemblée de l'Atlantique Nord dans mon discours, parce que les gens dont je parle sont venus à l'Assemblée de l'Atlantique Nord en tant que représentants des parlements de ces pays.

Le sénateur Molgat: Des parlements? Ah bon, je comprends.

Le sénateur Roblin: Je suis allé représenter le Parlement du Canada. Le maréchal Lubov était un cas à part, il ne représente pour le moment que lui-même. Il avait été invité, aussi est-il venu.

La réunion d'un groupe aussi large de nations est l'Assemblée de l'Atlantique Nord. L'OTAN possède ses propres contacts avec ces nouveaux pays, mais je ne parle pas de cela du tout. J'espère avoir clarifié ma position.

Son Honneur le Président pro tempore: Honorables sénateurs, si aucun autre sénateur ne désire prendre la parole, l'interpellation est considérée comme débattue.